

**ORDRE[[1]](#footnote-1)\*MILITAIRE ET HOSPITALIER DE SAINT LAZARE DE JÉRUSALEM**

**sous la protection spirituelle de S.B. le Patriarche Youssef (Joseph) Absi**

**Patriarche Grec-Catholique Melkite d’Antioche et de tout l’Orient, d’Alexandrie et de Jérusalem**

**50ème Grand Maître S. E. Don Francisco de Borbón, comte von Hardenberg, *GCLJ-J***

**GRAND PRIEURE DE FRANCE**

**Grand Prieur S.E. le comte Christian d’Andlau-Hombourg, *GCLJ-J***

**PRIEURÉ NOTRE-DAME DE FRANCE**

**Prieur S.E. le comte Pascal Gambirasio d’Asseux, *GCLJ-J***

**Chevaliers hospitaliers :**

**veille sur le prochain, visage du Christ**

**Pascal Gambirasio d’Asseux**

**I- La veille évangélique**

La veille dont il s’agit s’entend en sa double signification spirituelle : la vigilance : *« je dors mais mon cœur veille* »[[2]](#footnote-2) et la garde, le soin.

Ainsi s’agit-il à la fois de demeurer éveillé à la venue du Seigneur (comme les vierges sages[[3]](#footnote-3) et la fiancée du Cantique des Cantiques), afin de l’accueillir lorsqu’il vient à soi selon le mode qu’il aura choisi et de prendre soin de vivre selon ses commandements et dans ses sacrements lesquels ouvrent à l’intimité avec lui ; de les garder au plus intime de son être comme source de la Vie éternelle.

En particulier, la veille de l’« heure sainte »[[4]](#footnote-4) : présence d’adoration à Jésus-Christ, Verbe de Dieu (annoncé sous la figure du serviteur souffrant évoqué par le prophète Isaïe)[[5]](#footnote-5) en son Agonie et sa Passion ; Agonie à laquelle est traditionnellement consacré le dimanche de la Passion, une semaine avant celui des Rameaux, faisant mémoire de la prière de Jésus à Gethsémani.

Cette veille, prolongée au quotidien des jours par la prière et les œuvres dans le temps précédant son Second Avènement, exprime l’orientation de tout l’être chrétien dans l’intimité de la présence : Saint-Sacrement et prière du cœur ; elle incarne l’amour de l’homme en réponse à l’amour de Dieu. Nous y reviendrons.

Mais cet amour, cette charité au sens étymologique, demeurerait imparfait ou plutôt ne serait pas parfaitement chrétien, si elle n’incluait pas la charité envers le prochain : l’amour du prochain inscrit et vivifié dans l’amour de Dieu.

Saint Jean l’affirme aussi clairement qu’impérativement :

« *Si quelqu'un dit : “j’aime Dieu”, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur ; car celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? Et nous avons de lui ce commandement ; que celui qui aime Dieu aime aussi son frère* ».[[6]](#footnote-6)

Le Seigneur est à la source de toute charité car il est d’abord celle-ci incarnée. En s’inquiétant du prochain, le chrétien conforme son être à l’être de Jésus-Christ, lui-même visage du Père.

*« Car j’ai eu faim, et vous m’avez donné à manger ; j’ai eu soif, et vous m’avez donné à boire ; j’étais un étranger, et vous m’avez accueilli ; nu, et vous m’avez vêtu ; malade, et vous m’avez visité ; prisonnier et vous êtes venus me voir. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand nous est-il arrivé de te voir affamé et de te nourrir, assoiffé et de te désaltérer, étranger et de t’accueillir, nu et de te vêtir, malade ou prisonnier et de venir te voir ? Et le Roi leur fera cette réponse : En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous l’avez fait à l’un de ces plus petits de mes frères, c’est à moi que vous l’avez fait[[7]](#footnote-7) ».*

Amour, compassion, attention à « l’autre », ce frère, cette sœur en humanité s’affirment comme l’antithèse de la parole de Caïn, lorsqu’il répond à Dieu qui l’interroge :

*« Où est ton frère Abel ? - Je ne sais pas. Suis-je le gardien de mon frère ?[[8]](#footnote-8)* ».

La charité est l’un des modes d’action, l’une des dimensions de cette veille ; l’une des applications de l’heure sainte.

Aussi, est-ce naturellement que cette charité, cet accueil et ce soin du prochain souffrant aient été constitutifs de la vocation d’Ordres religieux et que ceux qui, au moment de la première croisade, se sont transformés en Ordres à la fois militaires et religieux soient demeurés fidèles, à travers les siècles, à cette dimension fondamentale de leur mission.

**\*\*\***

**II- Naissance des Ordres chevaleresques hospitaliers**

Les Ordres chevaleresques hospitaliers sont nés en Terre Sainte à l’époque de la première croisade par la militarisation d’Ordres monastiques et hospitaliers dont la vocation était de soigner pèlerins et malades, quelle que soit leur origine et leur religion.

Ces moines appartenaient aux communautés de l’Eglise latine (Hôpital Sainte Marie Latine et Hôpital Saint Jean, Règle de saint Augustin) ou d’Orient (Hôpital Saint Lazare, Règles de saint Basile puis de saint Augustin).

Jusqu’à la perte de la Terre Sainte, les chevaliers malades ou blessés ayant rejoint ces Hôpitaux ont tenu à participer aux batailles, certains parmi les plus atteints préférant la mort au combat plutôt qu’une détérioration inéluctable : ce fut surtout le cas des chevaliers de Saint Lazare que, d’ailleurs, selon leurs Règles respectives, Templiers et Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en particulier, ainsi que tout chevalier croisé qui ne relevait d’aucun Ordre, devaient rejoindre, en cas d’affections contagieuses, spécialement en cas de lèpre.

Ces Ordres à la triple vocation monastique, militaire et hospitalière sont au nombre de deux, issus du grand complexe hospitalier créé avant la première croisade à Jérusalem : dans les murs (urbi) pour les hôpitaux sainte Marie Latine et saint Jean, accueillant les malades non contagieux et hors les murs (orbi) pour l’hôpital saint Lazare, dédié aux maladies contagieuses, principalement la lèpre.

Cette transformation en Ordres à la fois chevaleresques (donc militaires) et monastiques, consacrée au XIIème et XIIIème siècle par des Bulles pontificales - pour Saint-Jean, celle du pape Calixte II en 1126 et pour Saint-Lazare, celle du Pape Alexandre IV « *Cum a Nobis Petitur* » du 11 avril 1254 laquelle ne fit d’ailleurs qu’officialiser la militarisation de l’Ordre depuis la première croisade - constitue une novation et une spécificité de l’Occident médiéval.

Ces Ordres hospitaliers se distinguent ainsi de leurs confrères constitués dès l’origine en tant qu’Ordre militaires stricto sensu, tels le Temple, les chevaliers Teutoniques[[9]](#footnote-9) ou les Ordres espagnols de la Reconquista, créés en imitation du Temple : Santiago, Alcantara, Calatrava, Montesa, ou portugais : l’Ordre d’Avis et l’Ordre du Christ.

\*\*\*

**III- La source évangélique de l’action hospitalière chevaleresque**

L’appel du Seigneur : « *venez à ma suite* *et je vous ferai devenir pêcheurs d’hommes* », « *venez et voyez* », plusieurs fois lancé dans l’Evangile[[10]](#footnote-10), devrait être entendu par chacun comme absolu, irrévocable et premier à tous les sens du terme.

Cet appel est ancré dans l’un des Mystères chrétiens : l’Incarnation, suprême manifestation de l’amour de Dieu inaugurant la Passion rédemptrice.

Le Christ nous appelle, à notre tour, à incarner dans notre quotidien les vertus cardinales et théologales parmi lesquelles, de manière suréminente, la vertu de charité :caritas en latin, agapè en grec, ahavah en hébreu qui tous trois signifient l’amour spirituel, la manifestation vivante de l’amour de Dieu et en Dieu, telle que lui-même l’a accomplie par son Incarnation rédemptrice, universelle, unique et éternelle.

N’est-il pas celui qui « *ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aima jusqu’à la fin[[11]](#footnote-11)* ».

C’est pourquoi la charité, si elle est la première des vertus théologales, se présente aussi comme un Mystère parce qu’elle est, en l’homme, la manifestation de la nature de Dieu qui est amour.

Saint Paul affirme :

« *La charité ne passe jamais* », ainsi que : « *Maintenant donc demeurent foi, espérance, charité, ces trois choses mais la plus grande d’entre elles, c’est la charité*[[12]](#footnote-12) ».

C’est en elle que l’on découvre la réalité intime du témoignage de tout chrétien qui aspire « *en esprit et en vérité*[[13]](#footnote-13) » à vivre et à partager les fruits de grâce de son baptême, mais plus encore de celui qui, ayant reçu l’ordre de la chevalerie, ne peut qu’avoir ce désir et ressentir ce devoir.

Cette vertu de charité et les œuvres qu’elle inspire apparaissent indissolublement unies dans le cœur du chrétien et, par excellence, du chevalier au « souvenir de Dieu », c’est-à-dire à la certitude de foi en sa réelle présence sanctifiante par l’Esprit Saint :

*« Et l’espérance ne déçoit point parce que l’amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous fut donné*[[14]](#footnote-14) ».

Cette présence, en tant qu’elle est ce Mystère d’amour et de miséricorde, fait croître dans l’âme du fidèle prière et contemplation (ou adoration), préfigurant ainsi le temps où, selon la parole de l’Apôtre, « *Dieu sera tout en tous[[15]](#footnote-15)* ». Au sens profondément théologal et ecclésial, prière et contemplation trouvent leur expression privilégiée dans la communion eucharistique.

De même, elles induisent, ainsi que nous l’avons évoqué, une double attitude de l’âme, signature précisément de l’état chevaleresque : la veille et la garde spirituelles. Veille et garde que l’on pourrait qualifier aussi d’adoration silencieuse et d’oraison dans l’espérance et la foi.

Il s’agit d’une veille, en effet, car à l’imitation des vierges sages de l’Evangile, le chevalier doit veiller et se tenir prêt pour la venue du Seigneur en sa demeure, autrement dit en soi.

Au vrai, celui-ci est déjà là qui attend à la porte de son cœur et y frappe avec l’indicible délicatesse de Dieu, c’est-à-dire dans le respect absolu de la liberté humaine :

« *Voici je me tiens à la porte et je frappe. Si quelqu’un entend ma voix et ouvre la porte, j’entrerai chez lui pour souper, moi près de lui et lui près de moi[[16]](#footnote-16)* ».

Il s’agit d’une garde également, car la présence de Dieu, par son amour agissant (la divine Providence), par sa Parole révélée et par son nom même (comme invoqué dans la prière du cœur) mais surtout par sa présence réelle et substantielle dans le Saint-Sacrement, est un trésor ; l’unique bien en vérité :

*« Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu’à la fin du monde*[[17]](#footnote-17) ».

A la différence radicale des trésors humains, celui-ci a pour vocation d’être révélé et distribué à chacun, partagé par tous.

La Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, nous offre un vivant exemple de cette garde, de ce recueillement (à tous les sens du mot), elle qui « *conservait avec soin* *toutes ces choses, les méditant en son cœur*[[18]](#footnote-18) ».

Aussi, le chevalier assume sa garde non seulement par la conscience aiguë du trésor de la divine présence en étant d’ailleurs lui-même tout entier présent à cette présence, mais surtout par le don de soi en et par elle. C’est, au vrai, la nature centrale de l’état chevaleresque que d’être inscrite dans ce don.

Prière et silence contemplatif, veille et garde nourrissent par excellence la charité sans laquelle il n’y a pas de vie chrétienne authentique, ce qu’a si bien exprimé saint Jean de la Croix : « *au soir de la vie, nous serons jugés sur l’amour* » [[19]](#footnote-19)  et sainte Thérèse de Jésus (sainte Thérèse d’Avila) : « *sans l’amour tout n’est rien* ».

La charité et les œuvres qu’elle inspire s’exercent de manière particulièrement efficiente dans le cadre d’un Ordre qui exalte et oriente, en Eglise, le service ainsi exigé à la dimension de la vocation chrétienne, c’est-à-dire lui confère à la fois son sens ultime et sa force spirituelle.

C’est en cela que se révèle une dimension fondamentale de l’état chevaleresque : celui qui en est investi reçoit alors, en toute conscience et libre volonté, donc en toute responsabilité, cette noble mission qui appelle un chrétien à servir en s’oubliant lui-même dans la simplicité des enfants de Dieu, selon l’enseignement de saint Paul sur la hiérarchie des charismes, en intégrant au plus intime de son âme, quels que soient ces charismes, que : *« si je n’ai pas la charité, cela ne me sert de rien*[[20]](#footnote-20) ».

Le chevalier, dans son action combattante comme dans ses œuvres hospitalières, a toujours pour nature essentielle d’être un témoin du Christ. Un témoin, certes, mais évidemment un témoin actif et volontaire.

Ainsi, le chevalier inscrit-il toute son action dans la lumière de l’Evangile car c’est elle seule qui la génère, la nourrit et la parachève ; pour tout dire la justifie au sens théologal c’est-à-dire, la sanctifie, la bénit.

A travers le temps et l’espace humain où se nouent si souvent les hostilités les plus exaspérées et les angoisses les plus désespérées, le chevalier vit de ce commandement du Seigneur et l’annonce à tous, précisément comme le « dénouement » eschatologique, cœur rayonnant de la charité et du salut :

« *Et ne* *vous modelez pas sur le monde présent, mais que le renouvellement de votre jugement vous transforme et vous fasse discerner quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui plaît, ce qui est parfait*[[21]](#footnote-21)».

L’amour en Christ, donc la charité, est ce mode d’être caractéristique du chevalier et, a fortiori, du chevalier d’un Ordre militaire et hospitalier.

Parce qu’elle est à la fois la vérité même et notre sainte rencontre personnelle avec Dieu dans notre chemin de foi : « *Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie[[22]](#footnote-22)* », cette voie, cet état chevaleresque implique pour quiconque y est appelé nul esprit de retour ni rétention mentale ou tiédeur, à peine d’être mort-né spirituellement et entaché de déshonneur dès l’instant même de son adoubement.

En effet, le cœur du chevalier se donne totalement, généreusement (au sens plein qui conjugue largesse et noblesse). C’est pourquoi sa parole est sacrée, sa foi jurée entière et irréversible, donc son attachement à l’Ordre qui l’a reçu en son habit.

Rappelons ici ces mots du Pape Jean-Paul II : « *le don désintéressé de soi-même est l’élément le plus décisif de l’amour*[[23]](#footnote-23) ».

Nous venons d’évoquer l’habit chevaleresque et religieux. L’habit majeur d’un Ordre de chevalerie est le manteau, de manière générale porteur d’une croix cousue sur le côté gauche.

Couleur du manteau, couleur et forme de la croix indiquent les vocations spécifiques de chaque Ordre tout comme pour l’habit monastique : coules, scapulaires, et manteaux pour certains également (comme les Carmes et les Bénédictins, par exemple).

Ce manteau, dans la plupart des Ordres chevaleresques, est aussi l’habit de chœur (et donc l’habit religieux proprement dit) pour les offices, parce qu’il concentre l’âme de l’Ordre tout comme son blason et sa bannière.

A l’imitation du manteau de la Vierge qui enveloppe les baptisés de sa protection maternelle comme l’expriment certaines icônes, les Ordres hospitaliers en couvrent leurs chevaliers pour les enraciner dans l’action évangélique ainsi que les malades auxquels ils se consacrent sans compter.

Cette compassion, au sens plein du terme (cum-pati, souffrir avec) se traduit en particulier par ces traditions des deux Ordres hospitaliers dont les noms sont tous deux suivis de celui de la ville sainte de Jérusalem : Saint Lazare et Saint Jean.

Initialement, le Grand Maître de Saint-Lazare devait être choisi parmi les chevaliers lépreux en application de la règle : « les lépreux soignent les lépreux » mais surtout parce que, souffrant du même mal que les hommes soignés par l’Ordre, il pouvait partager leur souffrance à l’imitation du Seigneur venu dans la chair sauver chacun d’entre nous.

Le Grand Maître de Saint Jean, lui, prenait le titre de « Gardien des pauvres de Jésus-Christ » tandis que les chevaliers des deux Ordres désignaient ceux dont ils prenaient soin par l’appellation : « nos seigneurs les pauvres et les malades ».

C’est dans cet enracinement évangélique qu’il convient de comprendre l’investiture chevaleresque et les engagements qu’elle exige, spécialement celle qui unit à un Ordre hospitalier dans l’immédiate continuité et application de ces autres paroles du Christ :

*« Aussi bien, le Fils de l’homme lui-même n’est pas venu pour être servi mais pour servir et donner sa vie en rançon pour une multitude* »[[24]](#footnote-24)

La nature de ces engagements est ainsi bien éloignée de la simple solidarité humaniste que certains entendent substituer à la charité chrétienne (autrement dit à l’amour du prochain en Christ) et donc à l’action hospitalière des Ordres chevaleresques. Il nous semble que ces mots de saint Grégoire de Nysse[[25]](#footnote-25) s’appliquent parfaitement en l’espèce :

« *Comme la grâce de Dieu ne peut habiter dans les âmes qui fuient le Salut, aussi bien la vertu humaine à elle seule n’est pas suffisante pour élever à la perfection les âmes étrangères à la grâce* ».

Le Seigneur appelle chaque chrétien à la veille sur le prochain qu’il inscrit au cœur de la veille de la foi, révélant la première comme une composante substantielle de la seconde.

Car le regard tourné vers lui ne conduit nullement à se détourner des hommes ou, à tout le moins, à risquer de les oublier, mais au contraire c’est dans ce regard plongé en lui, dans cette intimité avec lui, que s’originent et se sanctifient l’attention au prochain et la compassion active qui commande de soulager toute angoisse et toute douleur.

On peut alors affirmer, à cette lumière évangélique, que la vocation ultime du chevalier hospitalier est d’intérioriser ces paroles du Christ afin d’en témoigner de manière authentique et vivante :

« *Je vous donne un commandement nouveau : vous aimer les uns les autres ; comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres. A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l’amour les uns pour les autres*[[26]](#footnote-26) ».

ATAVIS ET ARMIS

\*\*\*

**Prière des chevaliers de Saint Lazare**

« Seigneur Jésus-Christ, vous qui nous avez appelés à servir comme chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, gardez-nous unis dans votre amour et votre service. Faites-nous vivre fidèles à l’idéal de la chevalerie chrétienne.

Esprit-Saint, donnez- nous lumière et puissance pour ne point trahir les devoirs de notre vocation, que le soin aux lépreux, l’unité des chrétiens et la protection de la foi soient notre but et notre permanent souci pour l’honneur de Dieu trois fois saint ».

\*\*\*



1. \* Ordre International, en France Association régie par la loi du 1er juillet 1901 [↑](#footnote-ref-1)
2. Ct V, 2 [↑](#footnote-ref-2)
3. Mt XXV, 1-13 [↑](#footnote-ref-3)
4. L’heure sainte, stricto sensu, est cette heure que la piété chrétienne, monastique ou laïque, consacre tous les vendredis de 23 heures à minuit, au souvenir de l’Agonie du Christ à Gethsémani (en hébreu : le pressoir à huile, que la tradition chrétienne désigne sous le nom du jardin des oliviers), la nuit de son arrestation [↑](#footnote-ref-4)
5. Is LIII, 1-12 [↑](#footnote-ref-5)
6. I Jn IV, 20-21 [↑](#footnote-ref-6)
7. Mt XXV, 35-40 [↑](#footnote-ref-7)
8. Gn IV, 9 [↑](#footnote-ref-8)
9. La Maison de l'hôpital des Allemands de Sainte Marie de Jérusalem puis Ordre de la Maison de Sainte-Marie des Teutoniques (les chevaliers Teutoniques) fut bien un hôpital de campagne créé en 1190 lors du siège de Saint-Jean d’Acre qui devînt un Ordre hospitalier puis un Ordre militaire à compter de 1197 officialisé par la bulle *Sacrosancta Romana* du Pape [Innocent III](https://fr.wikipedia.org/wiki/Innocent_III) en [1199](https://fr.wikipedia.org/wiki/1199). Mais il prit le caractère exclusivement militaire du début du XIIIème siècle, où il se replie dans ses terres de Prusse et de Livonie, jusqu’au début du XIXème siècle. [↑](#footnote-ref-9)
10. Mt IV, 19-20 ; Mc I 17-18 ; Jn I, 39 [↑](#footnote-ref-10)
11. Jn XIII, 1 [↑](#footnote-ref-11)
12. I Cor XIII, 1-13 [↑](#footnote-ref-12)
13. Jn IV, 23-24 [↑](#footnote-ref-13)
14. Rm V, 5 [↑](#footnote-ref-14)
15. I Cor. XV, 28 [↑](#footnote-ref-15)
16. Ap. III, 20 [↑](#footnote-ref-16)
17. Mt XXVIII, 20 [↑](#footnote-ref-17)
18. Lc II, 19 [↑](#footnote-ref-18)
19. «*Les dits de lumière et d’amour* » Editions José Corti 1990. [↑](#footnote-ref-19)
20. I Cor. XIII, 1-3 [↑](#footnote-ref-20)
21. Rm XII, 2 [↑](#footnote-ref-21)
22. Jn XIV, 6 [↑](#footnote-ref-22)
23. « *Entrez dans l’espérance* » Editions Pocket 2003. [↑](#footnote-ref-23)
24. Mc X, 45 [↑](#footnote-ref-24)
25. Saint Grégoire de Nysse (300-395 environ). [↑](#footnote-ref-25)
26. Jn XIII, 34-35 [↑](#footnote-ref-26)